

Compte rendu CGT du Comité Social d'Administration Local (CSAL) de la DRFiP 67 du 12 juillet 2024 (reconvocation)

Déclaration liminaire de la CGT (voir document en PJ) : la direction attend une clarification concernant l'expérimentation de la semaine en 4 jours à la DRFiP67 mais le regroupement à venir des services de l'Eurométropole et le flex-office dans un service de Direction seront « jusqu'à preuve du contraire » appliqués.

I – Approbation des PV des CSAL des 28/11/2023, 07/12/2023 (boycott), 15/01/2024 (boycott), 19/01/2024, 01/02/2024 et 12/02/2024 (boycott) : pour avis

La CGT (ainsi que les autres OS) votent pour les PV des réunions du CSAL auxquelles elle a participé (c'est-à-dire celles du 28/11/2023, 19/01/2024 et 01/02/2024). Elle ne prend part au vote pour les PV boycottés du 07/12/2023 et 12/02/2024.

II – Bilan 2023 (pour information) et programme 2024 de la formation professionnelle (pour avis)

Bilan 2023 : Le nombre de stagiaires en 2023 baisse de 30 % par rapport à 2022, le taux d'accès à la formation baisse de 23 % alors que le nombre de jours moyen de formation est en hausse de 19 %. Plusieurs Organisations Syndicales (OS) remercient les collègues de la ForPro pour leur engagement pour les agents. L'absentéisme aux formations proviendrait partiellement de l'oubli des stagiaires inscrits, la CGT propose qu'un rappel soit fait aux inscrits. Les ruptures de contrat d'apprentis et de contractuels sont le fait de ces derniers. La baisse du nombre de participants aux e-formations (-40 % par rapport à 2022) pourrait venir d'un problème de disponibilité. Ces formations sont faites principalement sur le lieu de travail et donc là où aboutissent les appels téléphoniques, le passage des collègues et le travail encore à effectuer. Les e-formations dont le contenu n'a pas été validé d'au moins 80 % n'est pas considéré comme effectué.

Vote : CGT et autres OS = Pour

Programme 2024 : la recherche de formations adaptées reste laborieuse sur l'application SEM@FOR : pour faciliter cette recherche la ForPro a créé un « info Flash » de la formation (1^{er} envoi en mai 2024) afin d'informer les agents de la DRFiP67 des sessions prochaines de formation organisées. Il a reçu un accueil très positif. Selon l'avis général (ForPro et OS), l'application SEM@FOR n'est pas aboutie et mériterait une simplification dans la procédure d'inscription (chemin de candidature) à une formation. Une réflexion nationale est en cours pour faire évoluer cette application.

Vote : CGT et autres OS = Pour

III – Evolution des horaires d'accueil du SIP de Strasbourg au 01/09/2014 (pour avis)

La direction prévoit l'ouverture de l'accueil physique au public le vendredi matin (de 8h30 à 11h45) à compter du 1^{er} septembre 2024. Les horaires d'accueils préexistants, sans et sur RDV, resteront inchangés. Pour les OS, les conséquences de la hausse de la fréquentation du public au 35 Vosges n'ont pas été vraiment pris en compte et l'équipe aurait besoin de moyens humains supplémentaires pour assurer un travail de qualité.

La CGT rappelle que les réponses aux questions fiscales peuvent être complexes et demander du temps et le savoir nécessaire. Pour les collègues du PRU, le vendredi est souvent perçu comme un jour de décompression par rapport aux autres jours de travail et d'accueil. Cette journée permettant de préparer les RDV de la semaine et faire des sorties en Maisons France Service. Rajouter une journée d'accueil sera éprouvante pour les agents, surtout en période de campagne IR. Les agents du PRU sont également inquiets du renouvellement partiel de l'équipe à la rentrée avec la réussite aux concours et les mutations obtenues : de nouveaux agents seront à former et cela affectera la marge de rotation des agents pouvant répondre aux questions, parfois complexes, des usagers. Réponse de la direction : les agents B qui ont réussi un concours seront encore là en septembre et pourront assurer le tuilage. Pour les OS, cela ne sera pas suffisant.

Vote : Abstention de la CGT, CFTC et FO. vote contre de la CFDT et de Solidaires

Motivation de l'abstention de la CGT : une large ouverture du service au public est essentielle mais cela ne doit pas entraîner une détérioration du service public rendu et des conditions de travail des agents du PRU, ce qui sera le cas si l'effectif et la formation des agents ne sont pas suffisants. Malheureusement, la direction n'a pas donné de gage ou d'informations concluantes en ce sens.

IV – Présentation de l'expérimentation de la semaine de travail en 4 jours (pour information)

Ce dispositif n'ayant pas encore été validé par le Comité Social d'Administration de Réseau et un changement politique pouvant entraîner des modifications importantes dans les projets, ce point sera éventuellement représenté en CSAL pour avis à la rentrée. Le nombre d'agents volontaires pour cette expérimentation pour le SIE de Strasbourg et la Direction n'a pas pu être communiqué.

V – Bilan 2023 et Présentation 2024 du budget de la DRFiP (pour information)

Bilan budgétaire 2023 : la dotation globale 2023 de 6,966 Millions d'euros a été entièrement utilisée (soit des dépenses en baisse de 3 % par rapport à celles de 2022). Ce budget a notamment permis, outre les dépenses habituelles et courantes, la mise en place d'un ascenseur sur le site de Haguenau, la rénovation de divers blocs sanitaires (Strasbourg Neudorf et République), le désamiantage de différents locaux, l'installation de la TOIP, le « relampage » sur les sites de Strasbourg République et Neudorf, la réfection de toitures et de façades, la rénovation de systèmes de sécurité, la rénovation électrique sur le site de Sarre-Union, la climatisation du 3ème étage de la Direction... Les frais postaux baissent de 25 % entre 2022 et 2023 (baisse de 270 000 €).

Présentation du budget 2024 : la dotation globale de fonctionnement baisse de 324 404 € entre 2023 et 2024 (dotation globale de 5,125 millions, soit – 6 %). Cette diminution concernera principalement les loyers (– 28 000 € avec la fermeture en 2023 des sites Haguenau Grand Rue et Strasbourg Schumann / Services sociaux), les frais d'affranchissement (- 632 000 € malgré la hausse des frais d'affranchissement). Les frais de nettoyage augmentent de 30 000 € avec un nouveau marché en mai 2024 qui acte une revalorisation de 6 % du fait de l'inflation. Des travaux de rénovation énergétique sont prévus sur le site de Haguenau. Les dépenses de fluides (électricité et gaz) ainsi que l'affranchissement distanciel (Clic-Esi), l'achat d'ordinateurs et les frais de formation des apprentis sont toujours prises en charge au niveau national et ne figurent donc pas dans le budget local.

La DRFiP67 s'est inscrite en 2024 dans le projet de raccordement au réseau de chauffage urbain de Strasbourg pour les sites Direction (mars 2025) et Strasbourg Vosges (fin 2025). La densification des implantations (dont déménagement du SIE de Strasbourg) devrait aussi permettre des économies. Des rénovations énergétiques sont prévues en 2024 à Haguenau.

Les travaux 2024 suivants ont déjà été effectués : création de douches à la Direction, changement de fenêtres et création d'un sas à Strasbourg Vosges.

Travaux encore prévus prochainement : la création d'un SAS à Strasbourg Neudorf cet été, la réfection des sols à Sélestat en octobre, le relampage de Strasbourg Vosges entre fin 2024 et 2025 et la réfection du logement du concierge à Strasbourg Vosges d'ici la fin d'année 2024.

VI – Présentation de la convention conclue avec le Centre de Contact des Professionnels (CCP) de Carpentras : pour information

Ce CCP gèrera la mission de « prise en charge des demandes de renseignement des contribuables » professionnels de 1er niveau pour les appels téléphoniques et messages e-contact pour les départements 44, 67 et 77. Cela concerne les 3 SIE du 67 (Haguenau, Molsheim et Strasbourg). L'ensemble de l'effectif prévu pour ce CCP (2 A+, 7 A, 37 B et 3 C, soit 49 emplois) n'est pas encore pourvu après le mouvement de mutation 2024. Seuls 34 emplois sont actuellement pourvus (2 A+, 7 A, 23 B et 2 C) et 9 contractuels B sont prévus d'ici la fin de l'année 2024 et des contrôleurs stagiaires sont envisagés au printemps 2025 pour pourvoir les emplois restants. Un protocole avec le département du Vaucluse est en cours.

Le transfert des appels téléphoniques vers le Centre de Contact des Professionnels de Carpentras se ferait le 15 octobre 2024 pour le SIE de Molsheim et 29 octobre SIE de Haguenau puis le 12 novembre 2024 pour le SIE de Strasbourg.

Le transfert des messages e-contact se ferait simultanément pour les SIE du département 67, en fonction de la nature du formulaire, selon le calendrier ci-dessous :

- début octobre 2024 : réponse aux formulaires concernant le numéro intracommunautaire, la facturation électronique, prélèvement automatiques et les questions sur la CFE et l'IFER.
- 2ème quinzaine d'octobre 2024 : réponses aux questions sur les Bénéfices Non Commerciaux (BNC), Revenus Fonciers (RF), Bénéfices industriels et Commerciaux (BIC), Bénéfices Agricoles (BA) et Impôt sur les Sociétés (IS)
- mi-novembre 2024 : réponse aux questions sur la TVA, les Revenus de Capitaux Mobiliers (RCM), Prélèvements À la Source (PAS) et autres questions.

Cet accueil téléphonique et de traitement des messages e-contact concernerait les questions « simples » des professionnels (la modification de la date d'exercice fiscal, la MAJ des coordonnées du contribuable, la gestion des prélèvements automatiques CFE et IFER, la réédition des codes d'activation de l'espace professionnel et la délivrance d'un numéro de TVA intracommunautaire ou d'un profil fiscal). En cas de questions multiples dans un message e-contact, ce sera au SIE de répondre. Une procédure d'urgence est prévue en cas de détresse financière, de Saisie Administrative à Tiers Détenteur (SATD) ayant conduit au blocage d'un compte bancaire de l'entreprise avec un contre-appel pour étudier la situation avec l'utilisateur et trouver une solution.

Un mois de formations est prévu en septembre pour les agents du CCP de Carpentras (dont une partie importante sort des écoles) et sera suivi d'un parcours de professionnalisation de 6 à 12 mois. Un tutorat est également prévu pour les responsables du service. Les OS relayent l'inquiétude des agents des 3 SIE du département 67 en matière du nombre et de la préparation des agents du CCP.

Pour la CGT, la délivrance d'un numéro de TVA intracommunautaire. n'est pas une tâche simple, notamment avec toutes les fraudes possibles sur ce sujet.

Concernant la procédure d'urgence avec un contre-appel obligatoire du service dans les 24h, la CGT rappelle que le SIE effectue une SATD pour des contribuables qui n'ont pas répondu à un certain nombre de courriers précédents. Et qu'avec cette contrainte de réponse dans les 24 heures, encore une fois, on rajoute de la pression sur les SIE.

Selon la direction, le transfert de ces missions vers le CCP de Carpentras devrait bien se dérouler. Les questions posées lors de ce CSAL seront étudiées avec le CCP de Carpentras.

La CGT demande si les emplois créés en 2024 au CCP de Carpentras seront prélevés en 2025 sur les SIE du département 67 : selon la direction c'est possible, mais il n'y a pas de chiffre connu.

VII – Point d'étape sur la campagne déclarative à l'impôt sur le revenu : pour information

La campagne dans le département 67 a débuté le 11 avril et s'est terminée officiellement le 6 juin 2024 pour le dépôt de la déclaration en ligne. Outre la note de campagne locale à l'attention des agents, différentes actions d'accompagnement des usagers ont été effectuées (URSSAF, France Services, étudiants étrangers UNISTRA...).

Les déclarations de revenus donnant lieu à une restitution supérieure à un certain montant (3 500 € ou 5 000 € en fonction des SIP du 67) ont été signalées et ont fait l'objet pour la plupart à une vérification par les SIP.

Nouveautés : les particuliers sont invités à effectuer la mise à jour des locaux dont ils sont propriétaires (GMBI) après qu'ils ont effectué leur déclaration de revenus.+ déclaration IR simple possible par smartphone. Un envoi de mails de masse aux propriétaires qui n'ont pas répondu ne devrait pas tarder.

VIII – Devenir des emplois fléchés amendes inscrits au TAGERFIP 2024 : pour information

Ces 6 emplois fléchés provisoirement « Amendes » (3 B + 3 C) sont liés à un projet de « lutte contre la fraude » présenté à la DGFIP et qui a ensuite été abandonné. Ces emplois demeurent au Tagerfip en 2024 mais doivent rester dans le contexte de lutte contre la fraude. La direction prévoit qu'un emploi de contractuel C reste en Trésorerie Amendes et que les 5 autres emplois (3 B et 2 C) soient gelés puis affectés au contrôle fiscal en 2025. Affaire à suivre.

IX – Création d'une Mission d'Accompagnement des Entreprises (MAE) : pour information

Il s'agit de la fusion, au 1^{er} septembre 2024, de la cellule de soutien aux entreprises en difficulté (2 inspecteurs) et du service d'accompagnement fiscal personnalisé pour les Petites et Moyennes Entreprises – PME (actuellement composée d'une inspectrice principale, épaulée par le responsable

de la division stratégie). La fusion de ces missions dans un même service devrait, selon la Direction, permettre de répondre globalement à l'attente d'accompagnement et d'information des entreprises (notamment dans la mise en place de plans d'échelonnement des dettes fiscales et sociales, conseils aux entreprises en difficulté, sécurité juridique, aides existantes...). Il s'agirait d'une quarantaine de dossiers à voir par an. Mais le nombre de défaillants augmentant, le chiffrage des dossiers pourrait augmenter.

Ce service de 3 agents sera rattaché au Pôle Pilotage des Missions et Animations et Animation du Réseau (PIMAR). L'équipe sera épaulée par un alternant (en cours de recrutement) et occupera les bureaux 208 à 210 (2ème étage de la Direction). Il assurera également le secrétariat du Comité Départemental d'Examen des problèmes de Financement des entreprises (CODEFI) présidée par la préfecture et de la Commission des chefs de services financiers et des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) présidée par la DRFiP.

X – Mise en place d'une foncière publique interministérielle : pour information

Le déploiement de cette Foncière Publique interministérielle pilote devrait débuter en 2025 sur le périmètre ministériel Finances et Intérieur des régions Grand Est et Normandie.

Son principal objectif est de réduire l'empreinte carbone du parc immobilier de l'État dans le cadre de la transition et de la sobriété énergétique. Mais elle devra aussi valoriser le parcours de la carrière des agents. Pour cela, la Foncière devra « garantir la pertinence des investissements immobiliers de l'État et responsabiliser l'occupant » et « accélérer la professionnalisation de la filière immobilière de l'État ». Le projet s'articulerait autour de 6 « grands chantiers » un peu nébuleux en termes de novlangue administrative : traiter de la responsabilité, de « plans d'affaires », de « points structurants », de dialogue social et de Com, de « gouvernance » et de « pilotage stratégique de l'immobilier des administrations ». Un catalogue des cas et de la marche à suivre en cas de questionnement sur cette Foncière est prévu.

Il est prévu d'optimiser l'utilisation du parc immobilier de l'État en responsabilisant le locataire et le propriétaire par le versement d'un loyer par l'occupant. La DRFiP67 aurait ainsi à payer un loyer à l'État. Cette Foncière pilote dépendra du ministère des Finances mais serait à terme interministérielle. Il n'y a pas encore d'information concrète sur l'incidence possible en matière de missions et d'emplois créés à la DRFiP67, mais elle serait limitée et concrétisée en 2025 ou après.

XI – Réponses aux principales questions diverses

Inquiétude des agents au SDIF de Molsheim et le SIP de Sélestat sur les vacances de postes à venir en septembre 2024 : la direction ne peut pas dépasser le nombre de contractuels prévus, elle n'a pas de baguette magique. Des postes ont été gelés pour ne pas aggraver la situation de certains services dont les SIE. Selon la direction, il faudra ajuster les missions à traiter par ses services au vu des effectifs.

Déménagement du SGC Eurométropole : pas encore de certitude à cause du coût de l'opération. Sa caisse résiduelle pourrait aller à la Trésorerie Amendes, il faudra attendre septembre pour en savoir plus.

Local vélo exigü à la direction : des places vélos supplémentaires seront installées dans la cour du 35 Vosges et disponibles pour les agents de la direction.

Pas d'info sur le projet de parkings de Strasbourg Neudorf.

Vos représentants CGT en CSAL : Sylvie LANGENBACHER et Gilles STREICHER

**N'hésitez pas à faire remonter vos difficultés, questions et sollicitations
par l'intermédiaire de la CGT Finances Publiques 67 : cgt.drifp67@dgfip.finances.gouv.fr**